

Le SNCTA alertait depuis longtemps (voir notre FI de janvier), sur la nécessité d'anticiper la descente à 10 PC/équipe en zone Ouest. Ceci n'a malheureusement pas été prévu dans la dernière réforme horaire et doit se traiter aujourd'hui. Quand certaines OS crient victoire, le SNCTA poursuit son travail et décèle les détails pour transformer l'essai.

☀ **Le volet « gestion des nuits ».** Pour éviter la fermeture en nuit de la zone Ouest cet hiver (équipe à 10 full congés avec un malade) l'administration entendait mettre en place un horaire individuel ou laisser les CDS livrés à eux-mêmes pour permettre « la continuité du service et un temps de pause de 30% ».

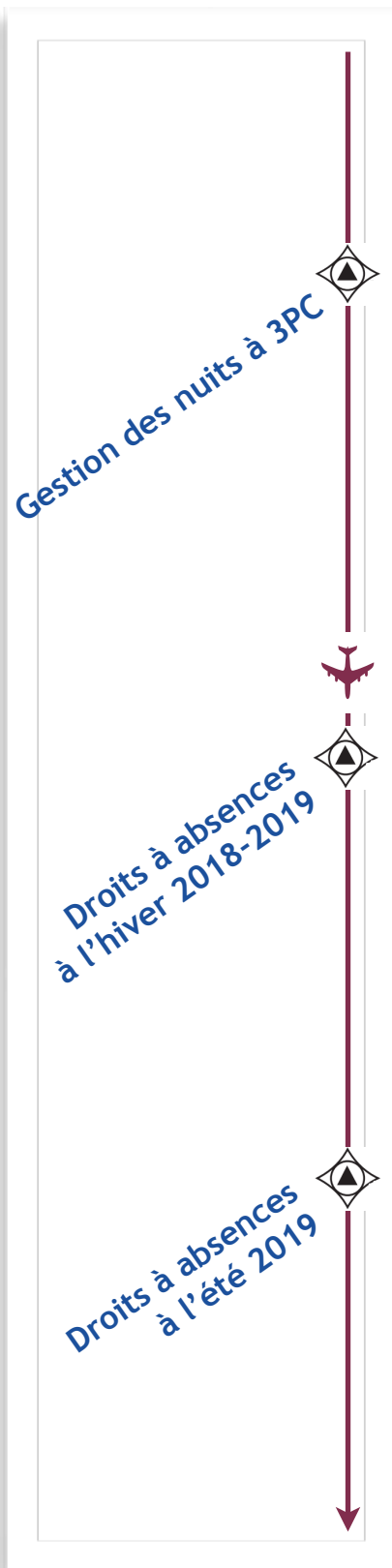
Le SNCTA a opposé des arguments statistiques et réglementaires, la gestion de la fatigue et la pénibilité pour démontrer que l'équation demandée aux CDS était insoluble.

Ceci a fédéré l'ensemble des parties et l'administration a abandonné son projet au profit d'un appel au volontariat dans les rares cas où cela serait nécessaire ; le SNCTA sera présent pour négocier les compensations associées.

☀ **Le « droit à absences » en périodes vertes et bleues.** Le SNCTA a insisté pour séparer les volets été/hiver, afin que les contrôleurs puissent dès à présent poser leurs congés jusqu'au premier trimestre 2019. Le SNCTA a su s'opposer à la baisse des congés des contrôleurs de la zone Ouest, qui n'auraient pas compris une telle sanction après un été au trafic record et géré au mieux dans le contexte de sous-effectif qu'ils connaissent. Comme convenu, les congés des équipes à 10 doivent être identiques à ceux des équipes à 11. Le SNCTA ne s'arrête pas là et constate que la modification n'est pas effective dans ADAM Présent où les équipes à 10 ont 1 absence formation au lieu d'un congé.

☀ **Le « droit à absences » au-delà des périodes vertes et bleues.** L'administration a informé les contrôleurs détachés de sa volonté de mettre en place des recyclages dirigés pour juillet/août 2019. Sur ce sujet, bien qu'il n'ait jamais été abordé précisément avec les OS, le SNCTA a déjà fait connaître sa position : les droits à absences des équipes à 10 PC devront être égaux à ceux des équipes à 11, sans que les détachés en fassent les frais avec des recyclages imposés en surnombre ou générant de la capacité, comme cela a pu être évoqué.

Comme à son habitude, le SNCTA saura faire valoir ses arguments dans les réunions des prochains mois.



Le SNCTA a toujours préconisé l'anticipation à la réaction : prévoir les obstacles pour aboutir à des solutions gagnant-gagnant, plutôt qu'être constamment dans l'adaptation de dernière minute. Le SNCTA ne crie pas victoire trop tôt et poursuit son travail de défense des droits des contrôleurs.